

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1261 mettant à La charge du budget local les frais de pèlerinage de La Mecque di notables indigènes.

n° 1261

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 décembre 1939

Numéro JO
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro
31 décembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte français des Somalis ét dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du %0 décembre 1912 sur le regime financier des colonies et les actes subsquents qui l'ont modifié,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Les frais de pelerinage à La Mecque des personnuzes ci-dessous designés sont mis x la charge du budget local, exercice 1939,

chapitre 2,

article 2

Art2 — Les bencticiuires de cette mesure sont : Mead Khauire, akel issa Fourlabua. Cheik Abd. cul i lus cercles «le dikhil d'Ali-Sabieh. Mohaimed Bourhaune nussim, president du conseil du Meglisse de Tadjoura, Art. 3 — Il sera émis à leur profit un mandat individuel de 6.500 francs, Art. 4. — La présente décision sera engistrée, publiice et ConmAUtHqUuee partout ou besoin sera .

hubert deschamps